

VADEMECUM DES STAGES

Les étapes à suivre

- Trouver une structure d'accueil et fixer des dates des stages en cohérence avec le calendrier universitaire (entre le 1^{er} septembre et le 31 août)
- Recueillir les informations liées au stage sur la « Fiche de saisie étudiant » disponible sur le site internet de l'UFR (rubrique « Espace étudiant » → « Insertion pro et stage »)
- Réaliser la demande de convention sur Arexis
- Attendre la validation pédagogique puis la validation administrative
- Editer et imprimer la convention depuis Arexis en 3 exemplaires et obtenir les signatures de l'ensemble des parties sur chacun des 3 exemplaires
- Renvoyer par mail un exemplaire signé par toutes les parties au bureau des stages

Toutes les informations sur la procédure sont indiquées sur le site de l'UFR :

<https://sha.univ-poitiers.fr/espace-etudiant/insertion/stages/>

Les règles à respecter

- Engager les démarches administratives au moins 3 semaines avant la date de début de stage envisagée (15 jours ouvrés de traitement en moyenne pour le processus complet/ tenir compte des jours fériés et des pauses pédagogiques)
- Ne pas débiter le stage tant que la convention n'est pas signée par l'ensemble des parties. En cas de non-respect → l'organisme d'accueil se met dans l'illégalité et l'étudiant n'est pas couvert pour le risque accident du travail/ accident de trajet.
- Réaliser le stage durant l'année universitaire d'inscription, entre le 1^{er} septembre et le 31 août (sous réserve de réaliser la demande de convention avant début juillet de l'année universitaire d'inscription).
- Ne pas prévoir une date de fin stage (via la convention initiale ou un avenant) au-delà du **31 août** de l'année universitaire d'inscription. Dans le cas d'une demande de prolongation de stage (jusqu'au 31 août maximum), la demande d'avenant doit se faire avant la fermeture estivale de l'université.
- Il n'est pas possible de signer une convention de stage avant le 31 août par anticipation de l'année universitaire suivante, pour un stage corrélé à une année d'étude supérieure.

Pour toute question consulter la FAQ sur le site internet de l'UFR ou contacter le bureau des stages : stages.sha@univ-poitiers.fr

«Des savoirs & des talents »

